



Directive Inondation

Mise en œuvre sur le bassin Rhône-Méditerranée

—

De la Stratégie nationale à un plan de gestion des risques d'inondation pour le bassin

Les enjeux territoriaux des stratégies locales de gestion des risques d'inondation

*Commission Géographique Inondation
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

22 octobre 2013



Commission Géographique Inondation PACA

22 octobre 2013

–

Ordre du jour

1. La Directive Inondation : contexte, phases de mise en œuvre et état d'avancement (*DREAL PACA*)

2. Cartographies des Territoires à Risques Important d'Inondation (TRI) (*DREAL PACA et Mission Rhône*)

Échanges / discussions

3. Plan de Gestion des Risques d'Inondation et Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation (*DREAL de Bassin, DREAL PACA, Mission Rhône*)

Échanges / discussions



Plan de la présentation

- **L'élaboration du PGRI et l'évolution du volet inondation du futur SDAGE au regard du PGRI**
- **Du plan de gestion à l'échelle du bassin vers des stratégies locales territoriales pour la gestion des inondations**
- **Cas de la stratégie locale des TRI du Rhône**

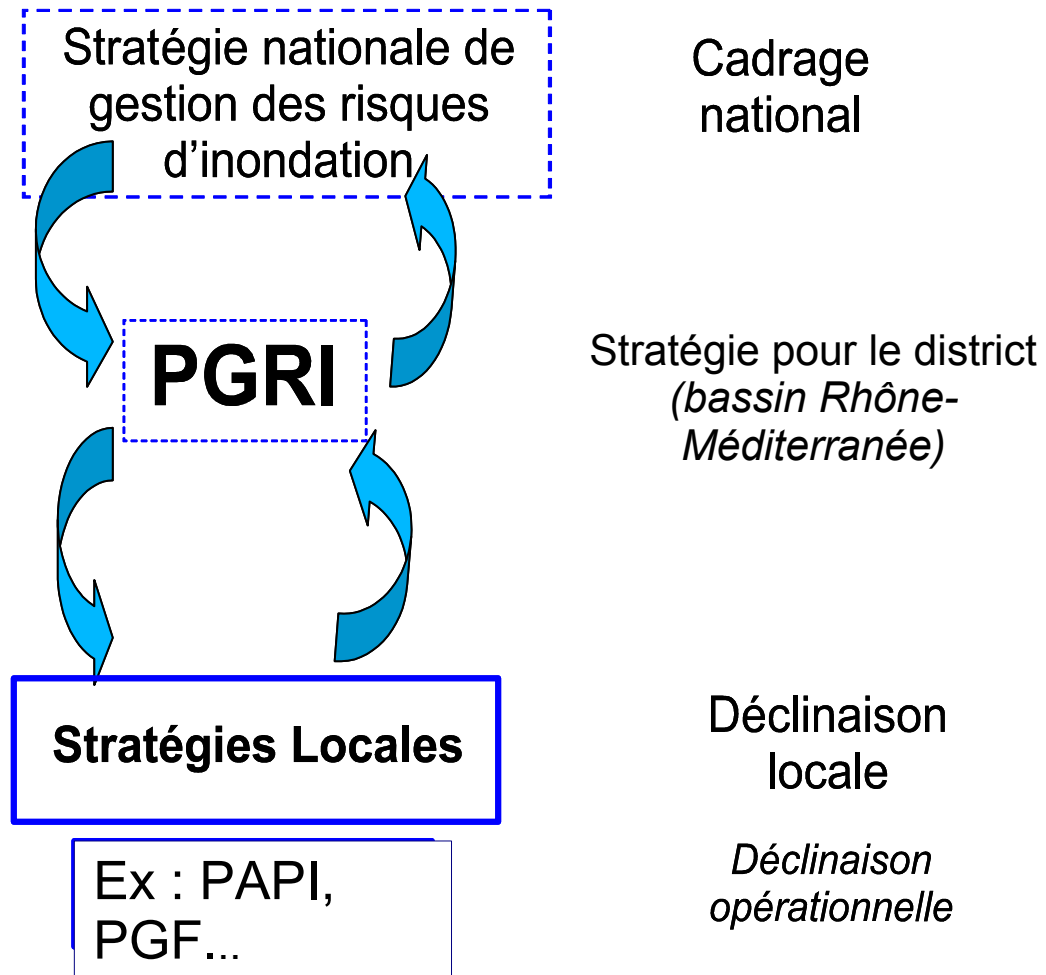


Plan de la présentation

- **L'élaboration du PGRI et l'évolution du volet inondation du futur SDAGE au regard du PGRI**
- **Du plan de gestion à l'échelle du bassin vers des stratégies locales territoriales pour la gestion des inondations**
- **Cas de la stratégie locale des TRI du Rhône**



Une mise en œuvre de la Directive Inondation à différents niveaux ...



Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), c'est ...

- **Se fixer une stratégie de gestion des inondations pour le district** (*bassin Rhône-Méditerranée*) – révisable tous les 6 ans
 - ➔ **Définition des objectifs sur le district pour 2021** – *concerne l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée*
 - ➔ **Définition des objectifs plus ciblés sur les TRI pour 2021** – *concerne le périmètre des stratégies locales*
(*issues des grands objectifs du district ou spécifiques le cas échéant*)

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), c'est ...

- **Identifier les dispositions** nécessaires à l'atteinte des objectifs à l'échelle du bassin et pour les TRI :
 - ➔ **Incitatives** : *inciter les bonnes pratiques*
 - ➔ **Opérationnelles** : *définition d'actions sur la période 2016-2021*
 - ➔ **Réglementaires (compatibilité)** vis-à-vis des :
 - ➔ *Documents d'urbanisme dans un délai de 3 ans*
 - ➔ *Programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau*
 - ➔ *PPRi*

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), c'est ...

Apporter de la visibilité en structurant à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ...

- ... l'exploitation des **outils et démarches de la prévention et de la gestion des risques d'inondation** :
 - ➔ *PAPI, Plan Rhône, Stratégies Locales*
 - ➔ *PSR (Plan national Submersions Rapides)*
 - ➔ *PPRi, Réduction de la vulnérabilité*
 - ➔ *Prévision des inondations*
 - ➔ *PCS, Plan Orsec, ...*
 - ➔ *DICRIM, DDRM, ...*
 - ➔ ...
- ... mais également en mobilisant des leviers de **l'aménagement du territoire** (*SCOT, PLU(I), ...*) et des **milieux aquatiques** (*SAGE, ...*)

L'élaboration du PGRI, s'appuiera a minima sur ...

- Le volet inondation du **SDAGE (OF8)**
- Complété par le **cadre de la stratégie nationale**
- S'appuyant sur des **éléments de diagnostic** issus de ...
 - *l'Évaluation Préliminaires des Risques d'Inondation (EPRI)*
 - *la cartographie des TRI*
 - *Les éléments de diagnostic issus des dispositifs existants (PAPI, Plan Rhône, ...)*



Quels objectifs pour le PGRI ?

- Des *objectifs issus du SDAGE actuel*, notamment ... :
 - ➔ La gestion des risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau *tels que* :
 - ➔ *La préservation des champs d'expansion des inondations*
 - ➔ *L'amélioration du transit sédimentaire*
 - ➔ *La limitation du ruissellement à la source*



Quels objectifs pour le PGRI ?

Une *demande de la stratégie nationale* de renforcer des objectifs sur ...

➤ **la gouvernance**, *tels que ...*

- ➔ La définition de **stratégies locales pour fédérer les acteurs**
- ➔ L'**appui sur les EPTB** (lorsqu'ils existent) dans leur rôle d'animation et de soutien à l'échelle du bassin-versant

➤ **la réduction de la vulnérabilité**, *tels que ...*

- ➔ L'**incitation de la réduction du coût des dommages** pour les inondations les plus fréquentes prises en charge par le fond « CatNat »
- ➔ L'**incitation du développement de diagnostics de vulnérabilité** en amont de l'élaboration des SCOT, PLU et opération de renouvellement urbain ou stratégiques (OIN)

➤ **la gestion de crise**, *tels que ...*

- ➔ La **réalisation ou l'amélioration des PCS** dans une dimension intercommunale au travers des **projets globaux de gestion des risques**
- ➔ Prévoir les **conditions de diminution de la vulnérabilité post-sinistre**

Des thématiques à explorer pour le PGRI

➤ Plusieurs sujets identifiés lors des consultations passées (EPRI, TRI) :

- ➔ Dangerosité de certains phénomènes d'inondation
- ➔ Crues fréquentes
- ➔ Submersions marines
- ➔ Affluence saisonnière liée au tourisme
- ➔ Vulnérabilité de certaines infrastructures de transport
- ➔ Spécificité des territoires de montagne
(*Alpes de Hautes de Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes*)



Quelle interaction du PGRI avec le SDAGE ?

- **Le volet inondation du SDAGE ne conservera que l'aspect « eau »** dont les dispositions figureront dans les 2 documents mais le PGRI a un niveau d'opposabilité supérieur au SDAGE sur le volet inondation

- **Des points d'attention sur l'articulation SDAGE-PGRI :**
 - Pertinence du périmètre des SLGRI et gouvernance des milieux aquatiques (OF4) ;
 - Dégradation morphologique (OF6) ;
 - Continuité biologique et gestion du transit sédimentaire (OF6A) ;
 - Préservation/restauration des zones humides (OF6B).

Structuration du PGRI

PGRI

Bassin

Éléments diagnostic sur le bassin

(conclusion EPRI, cartographie des TRI, connaissance locale)

Objectifs communs à l'ensemble du bassin

Déclinés en dispositions

Gestion du TRI

Objectifs spécifiques à chaque TRI

=

Objectifs des Stratégies Locales

Déclinés en dispositions

Stratégie Locale

=

Bassin-versant 1

*Objectifs et
dispositions*

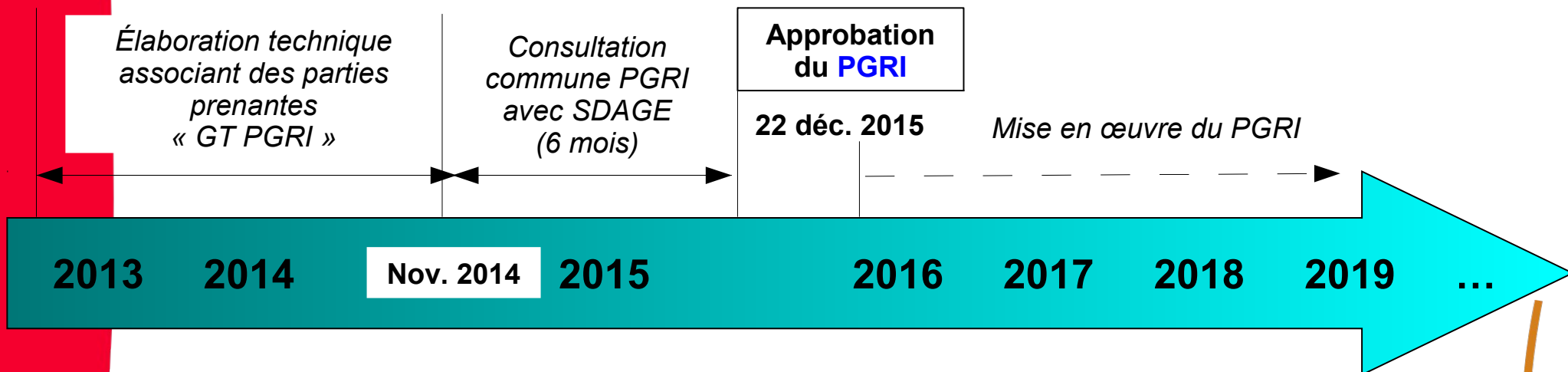
Bassin-versant ...

*Objectifs et
dispositions*

**Articulation
interbassin**
(le cas échéant)
*Objectifs et
dispositions*

« Bassin de vie »
*(aménagement du
territoire ou gestion
de crise)*
*Objectifs et
dispositions*

Calendrier de mise en œuvre du PGRI 2016-2021



➤ Une association des parties prenantes en différentes étapes :

- ➔ Mise en place d'un groupe de travail « technique » à l'échelle du bassin « GT PGRI »
 - ➔ *Vise une représentation « technique » des sujets « géographiques » et « thématiques »*
 - ➔ *Balayer les sujets à prendre en compte dans le PGRI et les modalités opérationnelles de leur déclinaison*
 - ➔ *Appel à candidature pour les acteurs intéressés*
- ➔ Consultation officielle de 4 mois

Plan de la présentation

- **L'élaboration du PGRI et l'évolution du volet inondation du futur SDAGE au regard du PGRI**
- **Du plan de gestion à l'échelle du bassin vers des stratégies locales territoriales pour la gestion des inondations**
- **Cas de la stratégie locale des TRI du Rhône**



Cas des objectifs du PGRI ciblés sur les TRI

Ce sont les objectifs des stratégies locales :
Ils doivent être définis pour l'automne 2014



Rappel :

=> La Stratégie locale est le périmètre de la définition des actions

=> Le TRI est le périmètre de mesure des effets de la Stratégie locale

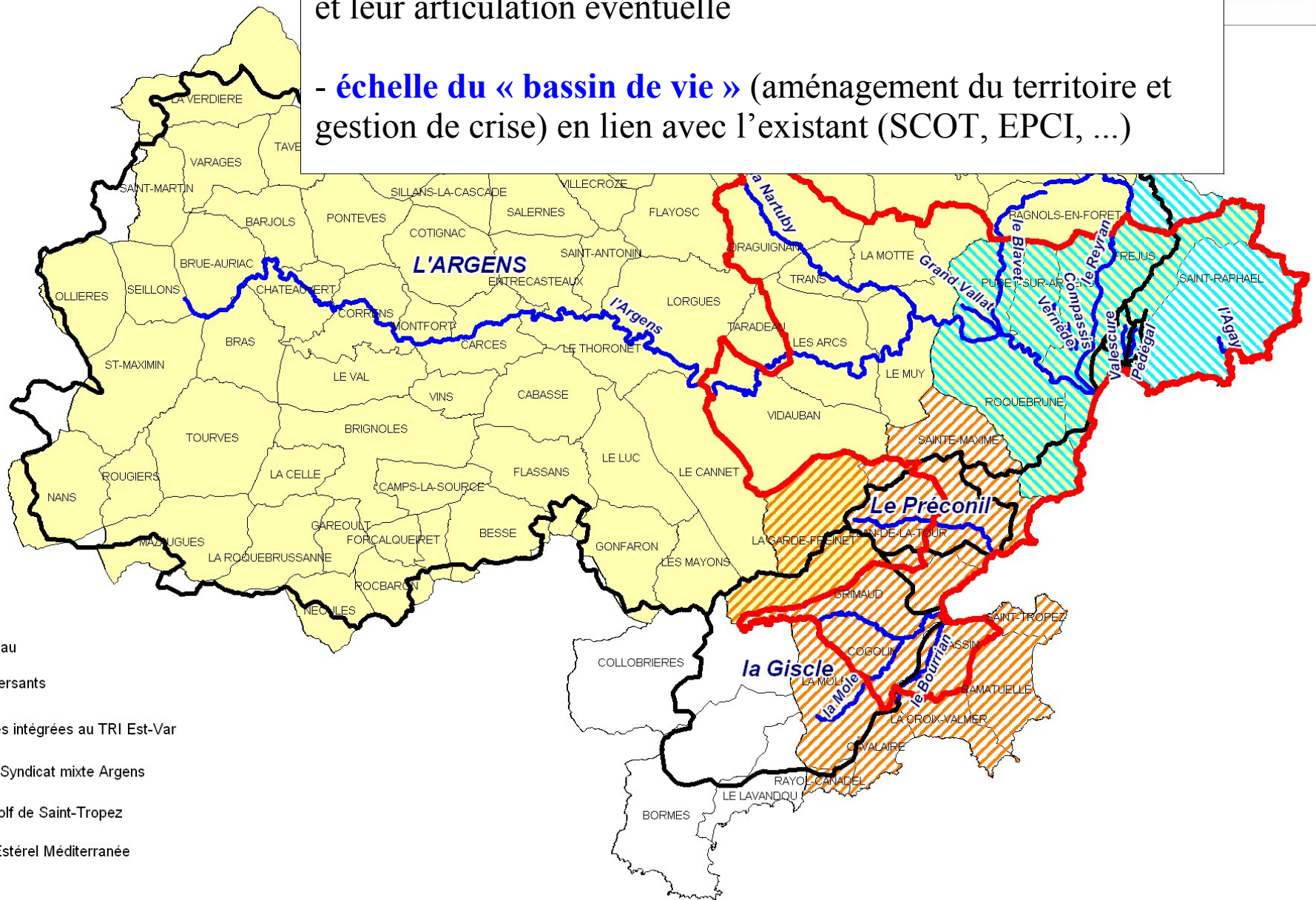
Cas des objectifs du PGRI ciblés sur les TRI

TRI EST-VAR

Doivent mettre en perspective les différentes approches :

- **échelle des bassins-versants** (PAPI, Plan Rhône, SAGE, ...) et leur articulation éventuelle

- **échelle du « bassin de vie »** (aménagement du territoire et gestion de crise) en lien avec l'existant (SCOT, EPCI, ...)



Cas des objectifs du PGRI ciblés sur les TRI

TRI EST-VAR




Doivent mettre en perspective les différentes approches :

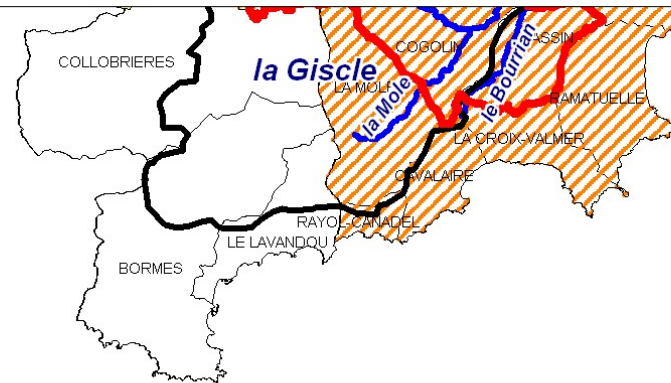
- **échelle des bassins-versants** (PAPI, Plan Rhône, SAGE, ...) et leur articulation éventuelle
- **échelle du « bassin de vie »** (aménagement du territoire et gestion de crise) en lien avec l'existant (SCOT, EPCI, ...)

Explorer la définition d'un périmètre sur 2015-2021 entre :

- **des stratégies locales proches des « PAPI »** (plusieurs stratégies locales avec des volets communs)
- **une stratégie locale unique pour le TRI en « multi-volet »** (bassins-versants, articulation interbassins, bassin de vie)

LEGENDE

-  Cours d'eau
-  Bassins versants
-  Communes intégrées au TRI Est-Var
-  Projet de Syndicat mixte Argens
-  C.C du Golf de Saint-Tropez
-  C.A Var Estérel Méditerranée



Cas des objectifs du PGRI ciblés sur les TRI

TRI EST-VAR



Doivent mettre en perspective les différentes approches :







- **échelle des bassins-versants** (PAPI, Plan Rhône, SAGE, ...) et leur articulation éventuelle
- **échelle du « bassin de vie »** (aménagement du territoire et gestion de crise) en lien avec l'existant (SCOT, EPCI, ...)

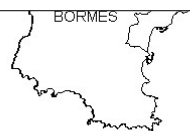
Explorer la définition d'un périmètre sur 2015-2021 entre :

- **des stratégies locales proches des « PAPI »** (plusieurs stratégies locales avec des volets communs)
- **une stratégie locale unique pour le TRI en « multi-volet »** (bassins-versants, articulation interbassins, bassin de vie)

Elle doit s'appuyer sur un comité de suivi (COPIL) qui associe les parties prenantes concernées localement dont le pilotage est à définir pour chacune d'elles

LEGENDE

-  Cours d'eau
-  Bassins versants
-  Communes intégrées au TRI Est-Var
-  Projet de Syndicat mixte Argens
-  C.C du Golf de Saint-Tropez
-  C.A Var Estérel Méditerranée

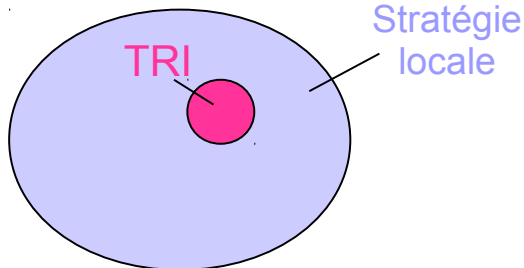


Cas des objectifs du PGRI ciblés sur les TRI

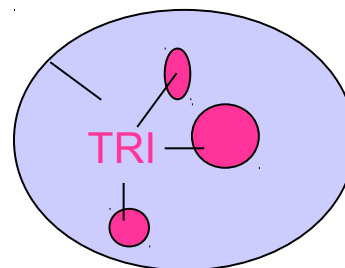
➤ Définition du périmètre des stratégies locales

- ➔ **Cas « simple »** : une stratégie locale pour un ou plusieurs TRI (*cas du ou des bassins de vie au sein d'un même bassin-versant*) et une gouvernance existante susceptible d'en assurer le pilotage
- ➔ **Cas « compliqué »** : un TRI avec potentiellement plusieurs stratégies locales (*cas des bassins de vie en zone de confluence*) et une gouvernance à définir
- ➔ **Cas « intermédiaire »** : potentiellement un TRI avec une stratégie locale envisageable mais pas gouvernance existante

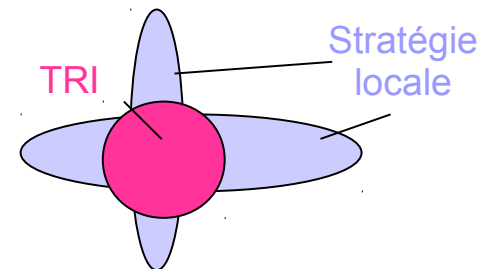
un TRI et une stratégie locale



plusieurs TRI et une stratégie locale



un TRI et plusieurs stratégies locales



Discussion à engager localement avec les parties prenantes concernées par le TRI

Définition du périmètre des objectifs sur les TRI

- **Cas « simple »** : une stratégie locale un TRI / cohérence de bassin de vie – gouvernance à définir (ex : TRI Marseille-Aubagne), plusieurs bassins de vie et bassins versants mais des démarches fédératrices déjà développées et gouvernance existante (ex : TRI Nice-Cannes-Mandelieu)

exemple du TRI de Marseille-Aubagne



Définition du périmètre des objectifs sur les TRI

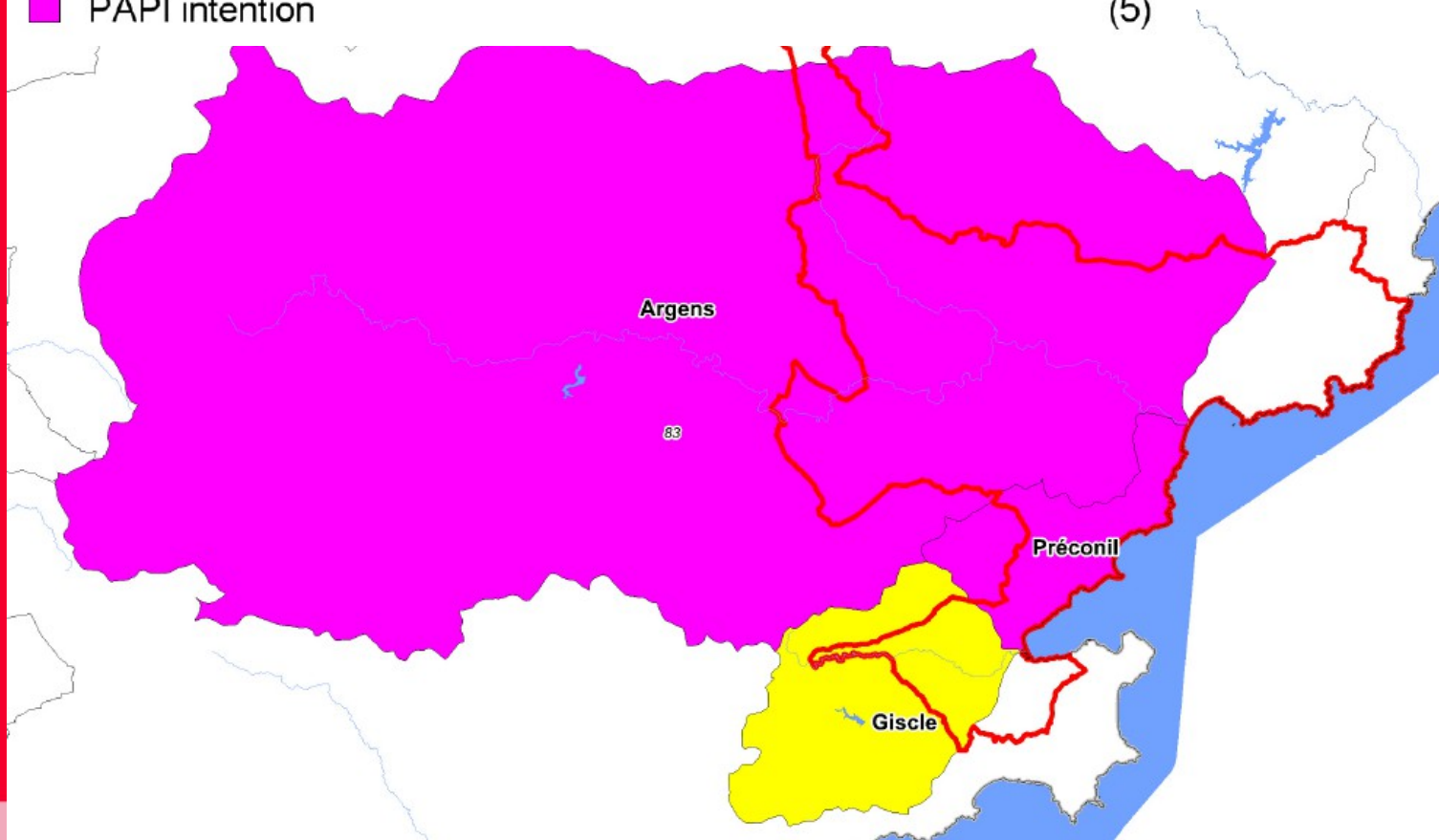
- **Cas « intermédiaire »** : un TRI et plusieurs gouvernances existantes ou en devenir susceptibles d'en assurer le pilotage sur des bassins de vie distincts (ex : TRI Est-Var, TRI Toulon Hyères)

exemple du TRI Est-Var

Etat d'avancement des démarches PAPI

- émergent ou PAPI 1ère génération en cours de second projet (31)
- PAPI complet (21)
- PAPI intention (5)

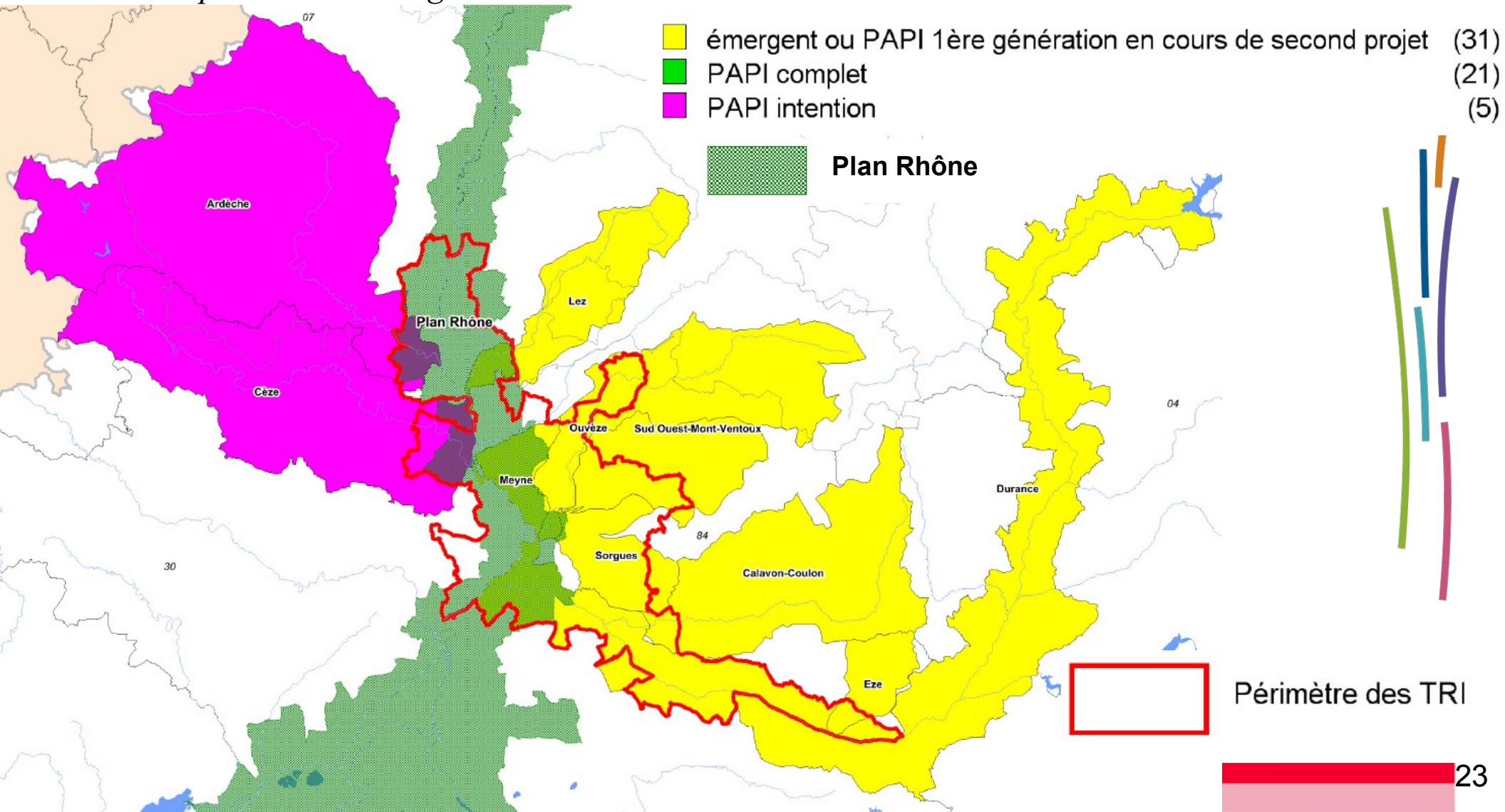
 Périmètre des TRI



Définition du périmètre des objectifs sur les TRI

- **Cas « compliqué »** : un TRI avec potentiellement plusieurs stratégies locales (*cas des bassins de vie en zone de confluence*) et une gouvernance à définir ; cas à caractère dérogatoire

exemple du TRI d'Avignon



Stratégie locale : quel périmètre ?

Clé d'entrée pour la définition du périmètre...

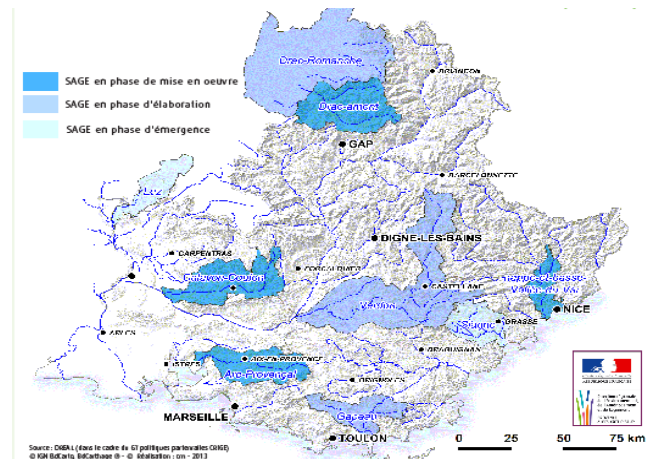
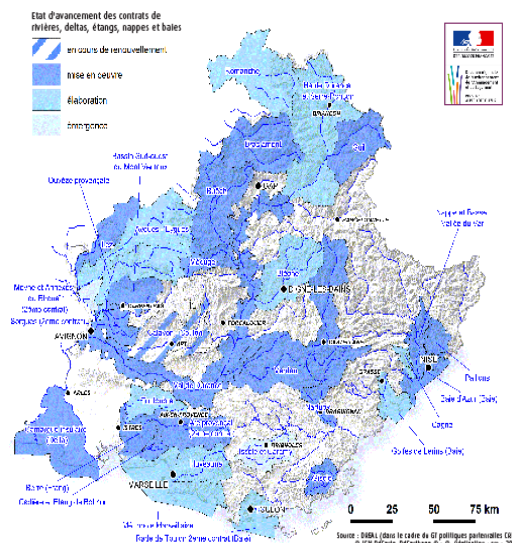
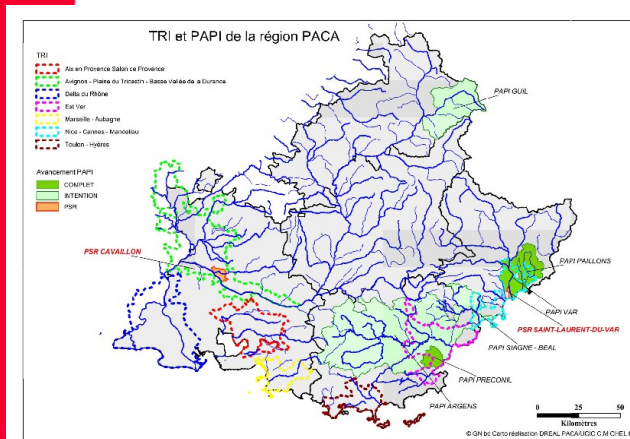
- Partage des responsabilités, basé sur le principe de subsidiarité
- Principe de solidarité face aux risques (amont-aval/urbain-rural)
- Synergie avec les autres politiques publiques au premier rang

... et de la gouvernance

SLGRI : quel périmètre ?

Plusieurs contours existent déjà :

- certains liés aux compétences (gestionnaire des milieux aquatiques, intercommunalités)
- d'autres liés à des programme d'action ou de planification (PAPI, SCOT, SAGE, contrat de rivière, ...)



Modalités de définition et de mise en œuvre de la ou des stratégies locales

- **Les stratégies locales sont obligatoires** partout où il y a un TRI : elles se déclinent en fonction des besoins du territoire et n'empêchent pas d'autres démarches
- Elles s'inscrivent **dans la continuité des démarches en cours**, elles complètent ou renforcent les dispositifs de gestion existants sans se substituer à eux (« *stratégie* » des PAPI)
- Elles nécessitent une **coordination forte des acteurs par un porteur (animateur)** identifié pour obtenir une coopération et des maîtres d'ouvrage pertinents pour réaliser la programmation
- Leur mise en place tient compte des **réalités des situations vécues** : antériorité ou absence de gestionnaires, plans de gestion existants,...

Politique locale de gestion des risques d'inondation

Mise en place d'une gouvernance locale

- modalités de gouvernance locale (lien avec les démarches de gestion de l'eau, de l'aménagement et de l'urbanisme)

Stratégie d'action

- Grands objectifs (en lien avec les 4 défis de la SNGRI)

Stratégie locale
objectifs de gestion partagée

PAPI

Outil de contractualisation pour répondre aux attentes des stratégies locales

Socle des démarches et des outils existants sur le territoire

Connaissance des risques Cartographie des Risques Procédure DI/TRI	Information préventive DICRIM, repères de crues	Maîtrise de l'urbanisation PPRI, SCOT, PLU	Réduction de la vulnérabilité Mitigation, délocalisation	Prévision et alerte Vigicrues, vigilance vague-submersion
	Gestion de crise PCS		Protection PSR	

Stratégies locales : quels objectifs ?

Des mesures adaptées au territoire...

- *Consolider la gouvernance*
- *Améliorer la connaissance du risque inondation*
- *Améliorer la conscience du risque*
- *Améliorer la surveillance, l'alerte et la gestion de crise*
- *Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens*
- *Aménager durablement les territoires*

Des mesures de gestion du risque ...

- *Concrètes et intégrées sur l'ensemble du périmètre de la stratégie locale*
- *Définies par les collectivités territoriales et pilotées par une structure porteuse les représentant*

Stratégies locales : rôle du porteur

Les stratégies locales nécessitent une coordination forte des acteurs par un **porteur (animateur)** identifié pour obtenir une **coopération** et identifier des **maîtres d'ouvrage** pertinents pour réaliser la programmation des actions

- Partenaire privilégié de l'État, le porteur **anime** le processus d'élaboration de la stratégie locale avec les acteurs locaux (validation du diagnostic, définition des objectifs...)
- Il **fédère** les acteurs concernés autour d'une **dynamique** de réduction des conséquences négatives des inondations sur le territoire
- Il **coordonne** la mise en œuvre des programmes d'actions qui découlent de la stratégie locale
- Il **n'est pas** le maître d'ouvrage de l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre par la suite

Stratégies locales : quel impact sur les dynamiques déjà engagées ?

** Dans le périmètre des stratégies locales*

Poursuite des actions existantes ou en cours en matière de réduction du risque inondation

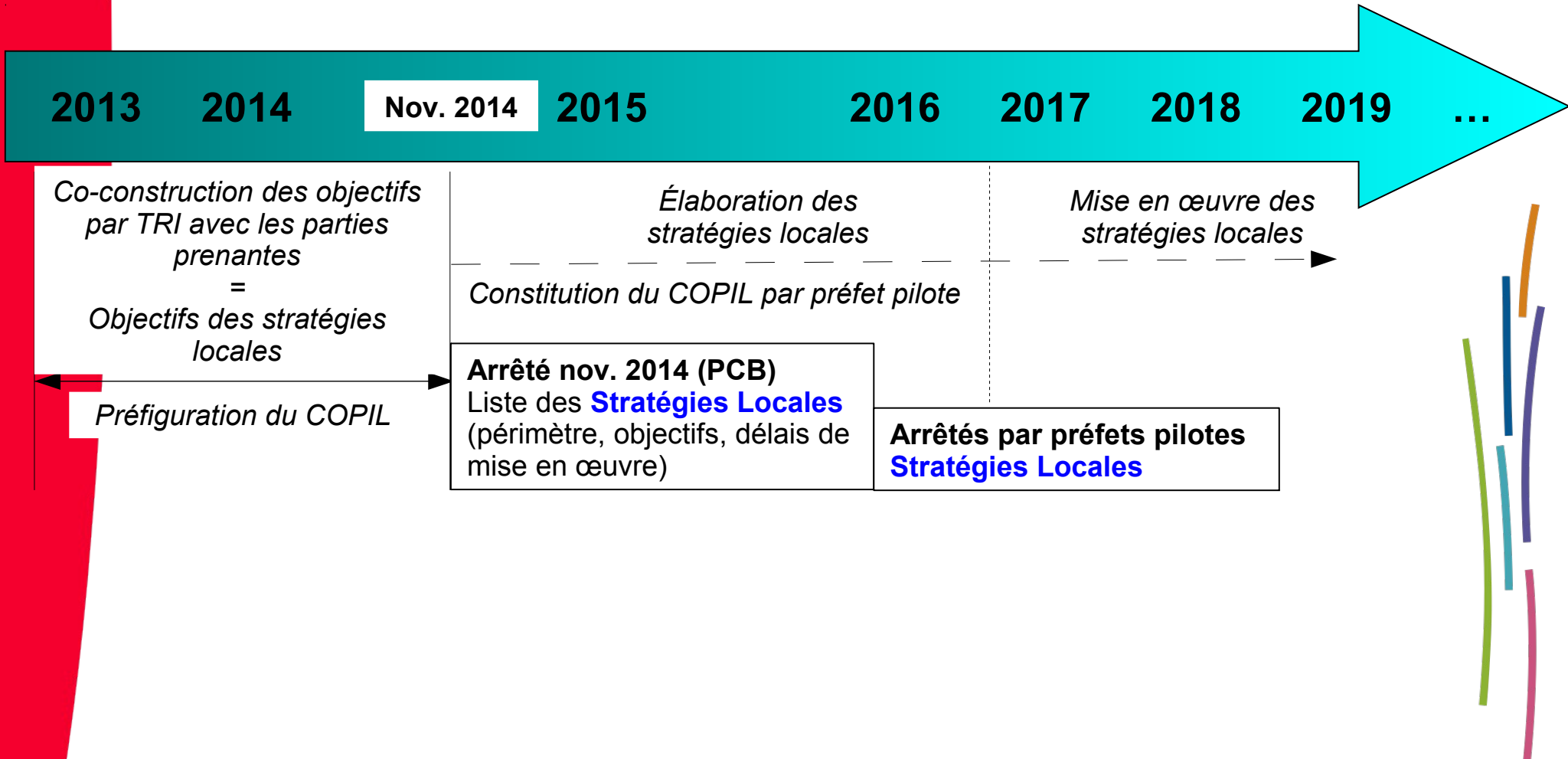
Mise en cohérence, développement des aspects transverses, fédération d'acteurs et conception d'un projet de territoire

Hiérarchisation des objectifs et planification des actions

** En dehors du périmètre des stratégies locales*

Soutien de l'État pour les initiatives locales maintenu

Calendrier pour les stratégies locales d'ici 2021



Plan de la présentation

- **L'élaboration du PGRI et l'évolution du volet inondation du futur SDAGE au regard du PGRI**
- **Du plan de gestion à l'échelle du bassin vers des stratégies locales territoriales pour la gestion des inondations**
- **Cas de la stratégie locale des TRI du Rhône**



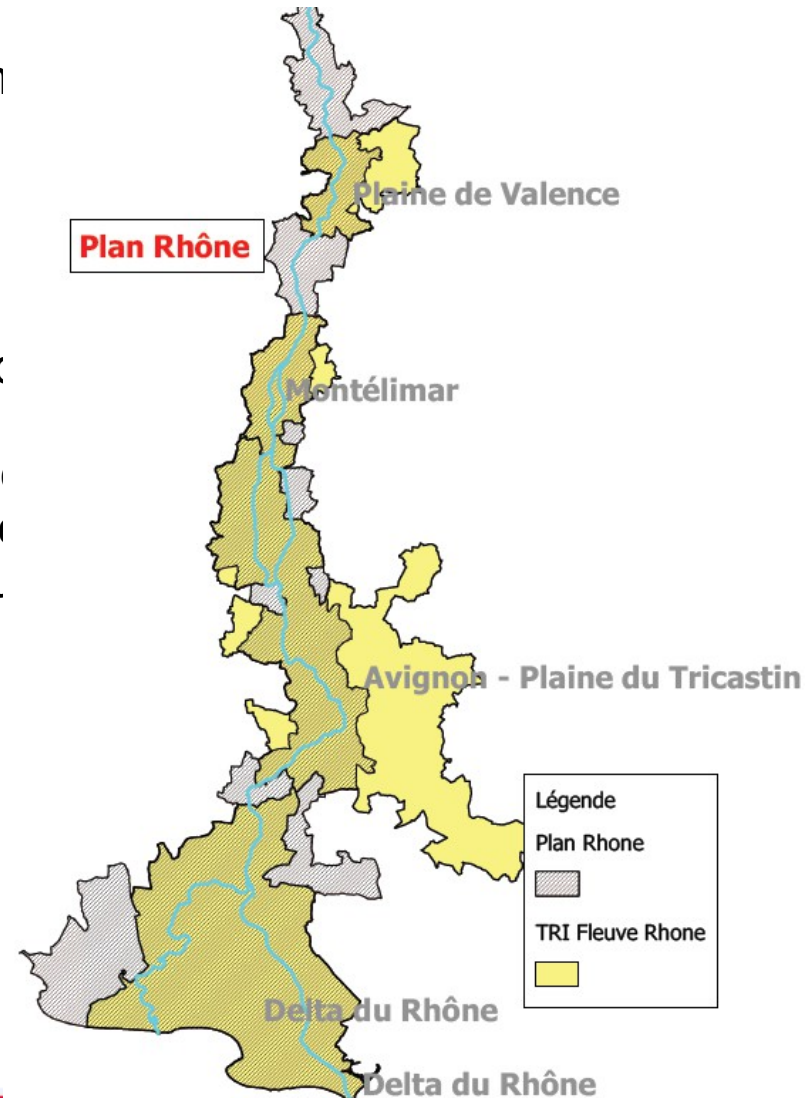
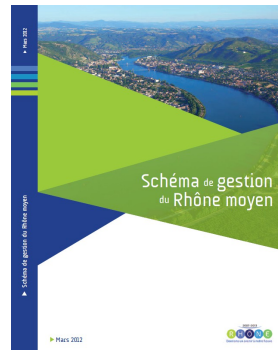
La stratégie locale des TRI du Rhône : articulation avec le volet « Inondations » du Plan Rhône

- **Périmètre des stratégies locales :**

Principe de solidarité amont-aval conservé : l'ensemble du linéaire fluvial Rhône sera couvert par des stratégies locales rattachées chacune à un TRI.

- **Contenu des stratégies locales :**

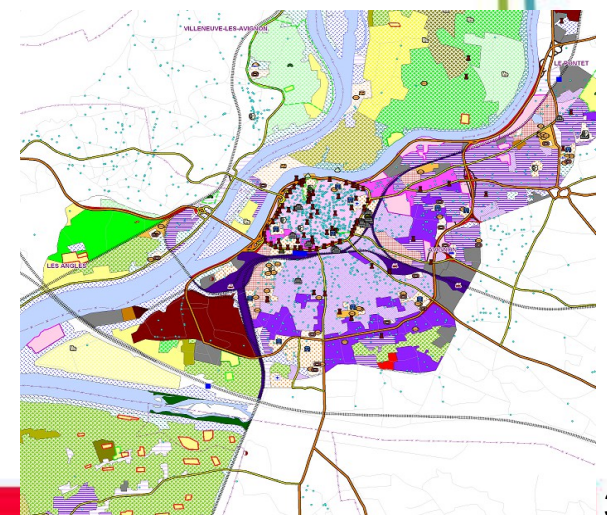
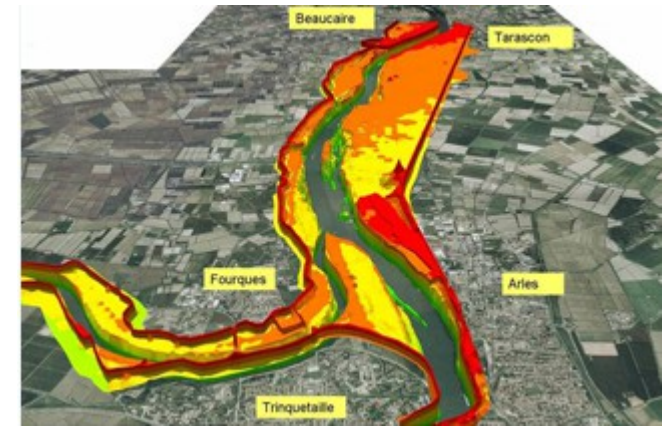
Principe de continuité avec le volet « Inondations » du Plan Rhône : les schémas de gestion territoriaux rassemblent les diagnostics, les pistes d'actions et les projets en cours qui doivent constituer la stratégie locale pour ce qui concerne les débordements du Rhône.



Des illustrations concrètes

Des orientations du volet « Inondations » du Plan Rhône pour la prochaine contractualisation 2014-2020 en phase avec les attentes de la Directive Inondation i.e. « **diminuer les conséquences négatives des inondations** », 3 exemples :

- programme du Symadrem de sécurisation des ouvrages de protection sur le Delta ;
- réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles ;
- diagnostic territorial de vulnérabilité de manière à hiérarchiser les enjeux exposés pour structurer un plan d'actions.



Des questions ?



Pour plus de détails ...

- Consultation en cours de la **stratégie nationale** :
<http://www.consultations-publiques.developpementdurable.gouv.fr/s/strategie-nationale-de-gestion-des-a62.html>
- Pour plus de détails sur la **Directive Inondation** :
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations>
- Pour toutes questions ou remarques sur l'**élaboration du PGRI** :
directive.inondation.rhomed@developpement-durable.gouv.fr
- Pour toutes questions ou remarques sur la mise en œuvre de la **Directive Inondation en PACA** :
di.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Merci de votre attention

Stéphane JOURDAIN
DREAL de Bassin

Ghislaine VERRHIEST
DREAL PACA / SPR / Unité Risques Naturels
Majeurs

Christophe BALLEET-BAZ
Mission Rhône

Avancement des PAPI et périmètre des TRI - mai 2013

Etat d'avancement des démarches PAPI

- émergent ou PAPI 1ère génération en cours de second projet (31)
- PAPI complet (21)
- PAPI intention (5)

- Plan Rhône
- Périmètre des TRI

